



Morsure de chien..besoin d'aide

Par **stella060**, le **22/03/2009** à **18:57**

bonjour, le 1er fevrier un dimanche alors que mes enfants jouaient chez nous dans notre terrain un chien fox terrier a fait irruption par notre grillage blessant nos 2 petits chiens un york et 1 teckel ainsi que ma fille (adulte) et mon fils agé de 12 ans. chien de ma voisine
ma fille a eu un arret avec 10 jours d'ITT et mon fils de 7jours d'ITT..et 3 semaines de soins pour les deux...

et les chiens enmenés chez le veterinaire avec soins pendant 2 semaines

nous avons fait appel a la gendarmerie ..et nous avons déposé plainte..

mon problème est que la gendarmerie nous demande une somme pour les dommages et interets sans quoi notre plainte ne tiendra pas..qu'elle finirait a la poubelle..

ce que nous a dit le gendarme...ce n'est pas normal car mes enfants ont souffert de leurs blessures sans compté de cette agression alors qu'ils etaient a l'abri chez eux...

nous ne savons pas comment calculer cette somme..nous pensions que ce serait le tribunal qui déciderait pour ca..

pouvez vous me dire comment faire pour calculer cette somme..merci de votre aide

Par **frog**, le **22/03/2009** à **19:07**

Aditionnez frais de santé + vétérinaire + déplacements + pertes de salaire liées aux ITT.

Par **stella060**, le **22/03/2009** à **19:08**

merci pour votre aide..

Par **Tisuisse**, le **23/03/2009** à **11:37**

Stella060 a écrit :

je me suis trompée c'est la somme que nous désirons pour prejudice moral que me demande la gendarmerie...pour la douleur et le traumatisme ...
suite question morsure de chien... jene sais pas quoi demander comment peut on calculer la somme...merci encore une fois de votre aide car je ne veux pas que ma plainte finisse a la poubelle..

Merci de ne pas créer des doublons en ouvrant un autre topic pour une suite sur le même sujet. Cliquez simplement sur REPONDRE.